

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2024_4_12

**Objet : Adhésion à l'Association
Départementale des Comités
Communaux Feux de Forêts et des
Réserves Communales de Sécurité Civile
des Bouches du Rhône**

**VOTE
UNANIMITE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents : M. MARCILIAC Jérôme, M. YERPEZ Joël, Mme GARCIA Chantal, M. LOMBARDO Yves, Mme SEILER Myriam, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, Mme WECKERLIN Carine, Mme ROSMARINO Laurence, M. SPINELLY Éric, Mme DELOUS Céline, M. DI-SAPIO Lionel, Mme BAUMANN Claude, M. LEGUEVACQUES Benjamin, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, Mme MERZOUGUI Noura, M. BARBAROUX Charly, Mme VALLET Christine, Mme THORN Marguerite, Mme DORELON-TRANCHARD Céline, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda et M. SARDA Stéphane

Etaient Absents donnant pouvoir :

M. MARTIN Patrice à Mme MESTRE Marie-Aude

Mme BARATA Silvia à M. YERPEZ Joël

M. MORGANTE Michel à Mme SEILER Myriam

M. LAFORCE Christian à M. LOMBARDO Yves

Mme CLAUZEL Nathalie à Mme GARCIA Chantal

Etaient Absents excusés :

Etaient Absent :

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Adhésion à l'Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts et des Réserves Communales de Sécurité Civile des Bouches du Rhône

Monsieur le Maire rappelle que par délibération, le Conseil Municipal du 8 avril 2021 avait validé l'adhésion au Centre National des Réserves Communales de Sécurité Civile (CNRCS).

Cet organisme n'est plus agréé par le Ministère de l'Intérieur.

Il apparaît que l'Association Départementale des Réserves Communales de Sécurité Civile des Bouches du Rhône assure une emprise territoriale mieux développée et entretient un réseau actif des RCSC à travers des rencontres et formations régulières.

Le rôle de l'Association est de regrouper et de former les CCFF et les RCSC des Bouches du Rhône afin de favoriser leurs actions, affirmer leur représentativité et améliorer leur intégration au sein du dispositif préventif face aux feux de forêts et plus largement, aux risques naturels majeurs.

L'ADCCFF13 est agréée « Sécurité Civile » par la Préfecture des Bouches-du-Rhône et dispose d'une convention d'intervention avec le SDIS13.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal l'adhésion de la commune pour la Réserve Communale de Sécurité Civile à l'Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts et des Réserves Communales de Sécurité Civile des Bouches du Rhône et d'abroger la délibération n° 2021_2_17 du 08 avril 2021 relative à l'adhésion au CNRCS.

Le coût de l'adhésion s'élève à 255 € par an pour la commune, jusqu'à 25 membres pour 2024.

À ce jour, la RCSC de la Fare les Oliviers est constituée de 22 membres.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion de la commune et de la Réserve Communale de Sécurité Civile à l'Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts et des Réserves Communales de Sécurité Civile des Bouches du Rhône ;

APPROUVE l'abrogation de la délibération n° 2021_2_17 du 08 avril 2021 relative à l'adhésion au CNRCS ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents d'adhésion et tous documents s'y rapportant ;

DIT que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARONAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

